

À l'ouverture de la séance du 10 mars 2022, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents, 9 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 16 décembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention, 1 membre porteur d'une procuration est arrivé en cours de séance.

2. Prospective et moyens

2.1. Rapport annuel de performance 2021

Le rapport annuel de performances 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 1 membres est parti en cours de séance.

2.2. Approbation du Compte financier 2021 et affectation du résultat

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1474 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 479 ETPT hors plafond
- 175 831 426 € d'autorisations d'engagement
 - 135 429 422 € personnel
 - 24 718 650 € fonctionnement
 - 15 683 354 € investissement
- 165 654 663 € de crédits de paiement
 - 135 429 422 € personnel
 - 22 069 665 € fonctionnement
 - 8 155 576 € investissement
- 171 167 901 € de recettes
- 5 513 238 € de solde budgétaire (excédent)

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 557 613 € de variation de trésorerie
- 460 036 € de résultat patrimonial (dont un excédent de 458 474 € au titre du

- budget principal et un excédent de 1 562 € au titre de la Fondation)
- 3 122 887 € de capacité d'autofinancement
- 622 171 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2021 du budget principal, soit 458 474 €, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit 1 562 €, en report à nouveau.

Les chiffres contenus dans cette délibération sont arrondis à l'euro le plus proche.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération.

2-3 Rapport annuel de l'activité de la fondation 2021

Le rapport annuel de l'activité de la fondation 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

2-4 Dispositif du contrôle interne financier – plan d'action 2022

Le plan d'action 2022 du dispositif du contrôle interne financier est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

2-5 Tarifs de la formation continue 2022-2023

Les tarifs de la formation continue 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, 2 membres sont partis en cours de séance, l'un était porteur d'une procuration.

2-6 CPER 21/27 - Volet Immobilier - Dossier d'expertise et de labellisation - Action Extension et restructuration POLYTECH ANGERS

Le projet d'action, extension et restructuration de Polytech Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

2-7 Demandes de subvention des associations

Les subventions 2022 aux associations Bibliothèque anglophone et ASUA sont approuvées (*cf. tableau ci-dessous*).

Nom de l'association	Objet/ Mission de l'association	Proposition de subvention 2022
Bibliothèque Anglophone	Activités éducatives culturelles, sociales et familiales en lien avec la pratique de l'anglais	11 000 €

ASUA (Association Sportive de l'Université d'Angers)	Promouvoir et développer la pratique physique compétitive et non compétitive	11 000 €
Total		22 000 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Vie de l'établissement

3-1 Convention passerelle terre de sciences

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. Ressources Humaines

4-1 Contingent des congés pour recherches ou conversions thématiques

Le Conseil d'administration fixe au titre des 3 années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 :

- à 8 les CRCT "classiques" par année,
- auxquelles s'ajoutent les CRCT spécifiques SHS, du cadre LPR, notifiées annuellement par le MESRI.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-2 Lignes directrices de gestion indemnitaires de l'UA

Au titre de l'année 2022 qui voit la mise en place du RIPEC et de la composante C3, l'Université d'Angers souhaite particulièrement valoriser au sein de ses lignes directrices de gestion :

- l'activité scientifique : 80% des attributions,
- l'ensemble des missions de l'enseignant-chercheur : 20% des attributions,
- l'avis du CAC restreint sera sollicité sur la proposition d'attribution,
- une attention particulière sera donnée à l'égalité professionnelle femme homme dès l'attribution des premières primes individuelles en 2022.

Une enveloppe de 190 000€ (C3) est proposée au titre de l'année 2022 avec une prime de 5 000€ par bénéficiaire.

Ces propositions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions, 1 membre est parti en cours de séance.

4-3 Modification de la délibération CA0119-2021 du 29 novembre 2021 relative aux critères d'attribution et à l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

La composante C3 du RIPEC se substituant à la PEDR pour les enseignants-chercheurs hors santé, la PEDR devient exclusivement réservée aux personnels hospitalo-universitaires.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les modifications suivantes :

- limitation de l'objet aux seuls personnels hospitalo-universitaires,
- tous les dossiers notés A reçoivent la prime dans la limite de la dotation,
- l'enveloppe budgétaire est de 15 000 € et la prime de 5 000€ par bénéficiaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

4-4 Modification de la délibération CA-025-2021 concernant les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels

L'université d'Angers souhaite donner plus de collégialité au processus de sélection final des candidats. Pour cela, l'avis du Conseil académique restreint sera sollicité sur la constitution des comités d'audition avant la désignation de leurs membres par le Président.

Pour la campagne 2022 au titre des années 2021 et 2022, l'Université d'Angers vise un double objectif : privilégier les sections présentant un ratio PR/MCF défavorable et améliorer l'accès des femmes au corps supérieur. Pour cela, les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière dans le choix des disciplines (sections CNU) dans lesquelles seront ouvertes des possibilités de promotions :

- un ratio PR/MCF défavorable ;
- l'existence dans la section d'un vivier d'enseignants-chercheurs éligibles comportant au moins une femme ;
- un déficit cumulé de PR et de femmes PR par rapport à la moyenne nationale, pour la section.

Ces objectifs et critères sont approuvés.

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour, 1 membre porteur d'une procuration ayant regagné la séance.

4-4 a LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 1^{er} choix des sections

Le Conseil d'administration répartit par disciplines les possibilités de promotions internes allouées à l'Université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement.

Le Conseil d'administration approuve les 5 sections vérifiant l'ensemble des critères (au titre de 2021 ou 2022)

Section CNU 08 : 1 promotion

Section CNU 16 : 1 promotion

Section CNU 23 : 1 promotion

Section CNU 27 : 1 promotion

Section CNU 86 : 1 promotion

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4-4 b LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – 2^{ème} choix des sections

Le Conseil d'administration se prononce sur le choix de 2 sections parmi les 3 sections vérifiant l'ensemble des critères hors question sur le vivier (au titre de 2021 ou 2022)

Le Conseil d'administration approuve le choix des 2 sections suivantes :

Section CNU 19 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables mais pas de femme)

Section CNU 31 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables mais pas de femme)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-4 c LDG promotion et valorisation des parcours professionnels – Promotions internes LPR – ventilation par année

Le Conseil d'administration se prononce sur la ventilation par années des possibilités de promotions internes.

Le Conseil d'administration approuve les possibilités de promotion suivantes :

- Promotions internes LPR au titre de 2021 – 3 possibilités
 - Section CNU 08 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 1 femme)
 - Section CNU 19 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 0 femme)
 - Section CNU 27 : 1 promotion (rappel : 4 MCF HDR recevables dont 1 femme)
- Promotions internes LPR au titre de 2022 – 4 possibilités
 - Section CNU 16 : 1 promotion (rappel : 3 MCF HDR recevables dont 2 femmes en 2022)
 - Section CNU 23 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 2 femmes)
 - Section CNU 31 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 0 femme)
 - Section CNU 86 : 1 promotion (rappel : 2 MCF HDR recevables dont 1 femme en 2022)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-5 Modification de la délibération CA-115-2021 relative aux primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022

L'ajout des PCA suivantes :

- Directrice du SCAFOP
- Chargé de mission Psychologie COMUE
- Chargé de mission STAPS COMUE

est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-6 Modification de la délibération CA-073-2021 relative au référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2021-2022 – vote

Il est proposé l'ajout d'une prestation dans la rubrique « Innovation pédagogique et accompagnement » et la modification de la valorisation de prestations dans la rubrique « Animation, encadrement ou valorisation de la recherche ».

Ces modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-7 Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires Universitaires de santé – vote

Les postes de professeurs associés des disciplines médicales sont créés dans le cadre du plan Territoires de Santé. Les nominations ont lieu au 1er septembre. Leur financement est externe et passe par une convention avec les différents partenaires qui souhaitent créer ces postes.

Les trois supports de poste suivants :

- PAST en Néphrologie
- PAST en Médecine d'Urgence
- PAST en Radiothérapie

sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6. Enseignement et vie étudiante

6.1 Calendrier universitaire 2022-2023

Le calendrier universitaire est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6.2 Calendrier de la campagne de recrutement en Master

Le calendrier de la campagne de recrutement en Master est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour.

6.3 Calendrier des inscriptions en Master

Le calendrier des inscriptions en Master est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

6-4 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Le dossier d'accréditation est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre porteur d'une procuration est parti en fin de séance.

6.5 Modification de la délibération CA 145-2021 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé à la rentrée de septembre 2022

La Région Pays de la Loire accepte de financer 27 places en maïeutique en 2ème année à la rentrée de septembre 2022, et non 25 places comme cela était initialement prévu.

1 place sera ouverte en PluriPASS, l'autre en LAS1.

La modification de la délibération CA 145-2021 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.6 Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » - Faculté de santé

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.7 Création du DIU physiologie, médecine et traumatologie du sport – Faculté de santé

La création du DIU est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

**Signé le 14 mars
2022**